



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 043-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.68

Déposée le : 15.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Jordi (Bern, PS) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)
Alberucci (Ostermundigen, pvl)
Wenger (Spiez, PEV)
Flück (Interlaken, PLR)
Schilt (Utzen, UDC)
Kullmann (Thun, UDF)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 749/2021 du 16 juin 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
1. Adoption et classement
2. Adoption et classement
3. Rejet
4. Adoption et classement
5. Adoption et classement

Promotion de la mobilité du futur : les enfants et les jeunes à vélo !

Le Conseil-exécutif est prié :

1. d'indiquer où en est l'usage du vélo pour les trajets scolaires et les déplacements de loisirs des enfants et des jeunes dans le canton de Berne ainsi que les buts que le canton poursuit dans ce domaine ;
2. de clarifier la manière dont le vélo peut être encouragé comme moyen de déplacement pour les enfants et les jeunes dans le canton et les communes ;
3. de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à un vélo approprié pour la route en prenant des mesures en collaboration avec les communes ;
4. de motiver les enfants et les jeunes à utiliser davantage le vélo et de faire en sorte que l'environnement où ils circulent soit agréable et sûr en prenant des mesures en collaboration avec les communes ;
5. de débloquer des fonds en vue de la mise en œuvre des mesures dans le cadre de programmes pluriannuels.

Développement :

L'Office fédéral des routes (OFROU) écrit¹ : « Les schémas de mobilité des enfants et des adolescents sont un indicateur important de la qualité de vie et de l'évolution future du comportement en matière de transport. » Il est donc vraiment dans l'intérêt du canton de Berne que les enfants et les jeunes utilisent davantage le vélo à l'avenir.

L'étude *Mobilité des enfants et des adolescents* (en allemand, publiée en 2019 sur mandat de l'OFROU) arrive à la conclusion suivante : « Chez les 13-15 ans, la part du vélo a fortement reculé ces vingt dernières années, mais il semble que le creux de la vague soit dépassé. » Le moment est donc bien choisi pour donner un coup de pouce au vélo et le relancer. Pour ce faire, il faut entre autres que l'infrastructure soit sécurisée et confortable, que les parents soient informés et que l'environnement soit motivant. Il ne faut pas non plus oublier de démocratiser l'accès au vélo, sachant que seulement trois enfants sur dix disposent d'une bicyclette.

La même étude mentionne également que ce sont en particulier les schémas de mobilité des jeunes entre 16 et 20 ans qui ont évolué de manière prononcée : aujourd'hui, cette tranche d'âge fait beaucoup plus de trajets en transports publics ou à pied. Ces modes de déplacement remplacent des trajets à vélo et parfois en transport motorisé individuel.

Le vélo permet de parcourir des distances courtes et moyennes, ce qui en fait le mode de transport idéal pour se rendre à l'école ou au travail. De plus, la pratique du vélo favorise la mobilité active et contribue largement à lutter contre la sédentarité, le surpoids et d'autres maladies de notre civilisation. En outre, dans beaucoup d'agglomérations, le recours au vélo contribue à délester les transports publics dont la capacité ne peut généralement être augmentée que moyennant un coût élevé.

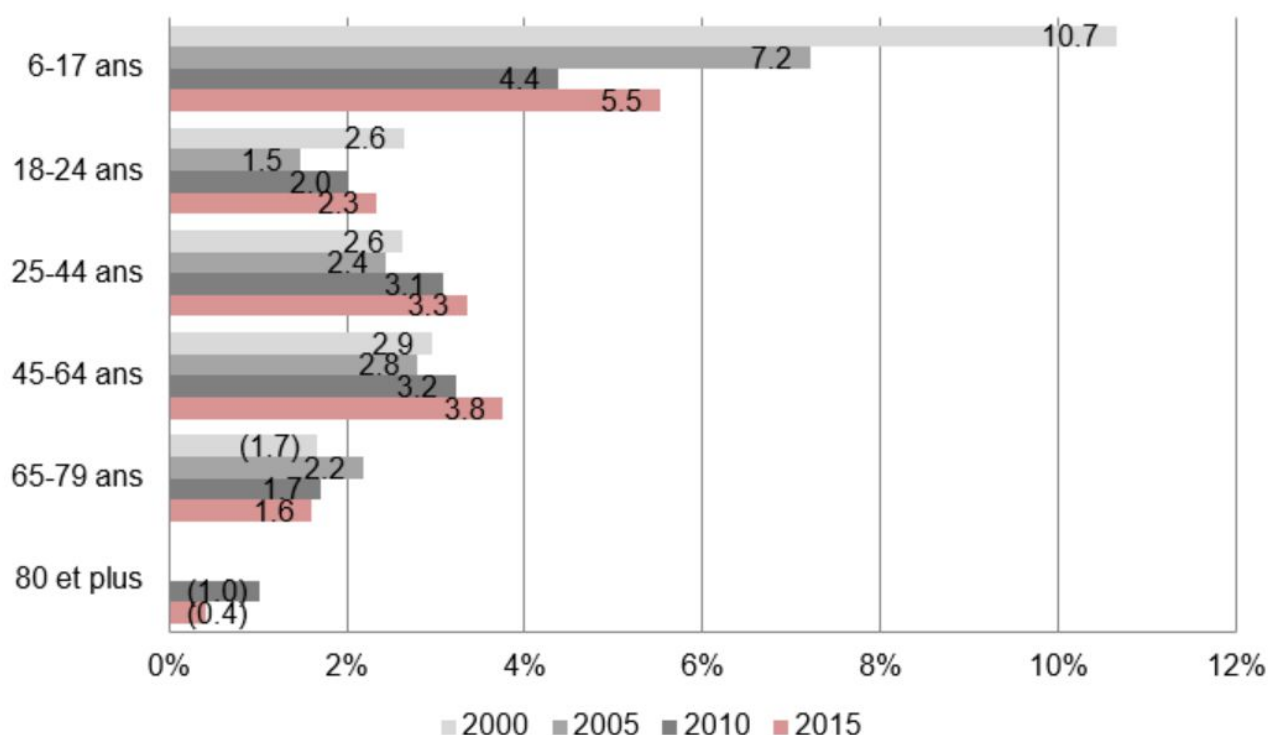
Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs du postulat, selon lequel la promotion du trafic cycliste, surtout auprès des enfants et des jeunes, revêt une grande importance en vue d'une mobilité durable. Les personnes ayant utilisé le vélo pendant leur enfance et jeunesse à des fins de déplacement, de loisirs ou de sport sont plus enclines à en faire de même à l'âge adulte. La promotion de l'usage du vélo contribue également à délester l'infrastructure routière et les transports publics. Le canton s'attache donc à encourager le trafic cycliste dans le cadre des prescriptions légales et des ressources financières à disposition.

1. L'évaluation de l'usage du vélo 2000 – 2015², menée dans le cadre du microrecensement mobilité et transports, montre que – pour la période passée en revue – l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement a baissé chez les enfants et les jeunes (6-17 ans) dans le canton de Berne. En 2015, la distance parcourue à vélo a, pour la première fois, enregistré à nouveau une légère hausse. Il ressort également d'une évaluation des données au niveau national (Sauter 2014) que l'usage du vélo a globalement baissé chez les enfants et les jeunes entre 1994 et 2010. La part de la distance parcourue à vélo chez les enfants de 6 à 12 ans s'est stabilisée à un niveau faible jusqu'en 2010, tandis que chez les jeunes jusqu'à 17 ans, la baisse était encore très marquée cette année-là.

¹ <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/communiqués-de-presse/anzeige-meldungen.msg-id-76352.html>

² https://www.bve.be.ch/bve/de/index/mobilitaet/mobilitaet_verkehr/downloads/publikationen.assetref/dam/documents/BVE/TBA/de/TBA_MV_DP_Mikrozensus_Mobilitaet_Verkehr_Bericht_Velonutzung.pdf (en allemand seulement)



Part moyenne parcourue à vélo de la distance journalière effectuée au total par personne et par tranche d'âge, entre 2000 et 2015, dans le canton de Berne

L'Office fédéral de la statistique mène tous les cinq ans une enquête dans le cadre du microrecensement mobilité et transport. En raison de la pandémie, la prochaine enquête n'a lieu qu'en 2021. L'Office des ponts et chaussées s'appuie sur les mises à jour régulières des données pour évaluer l'usage du vélo dans le canton de Berne.

Dans une enquête menée préalablement au projet « Réduire la mobilité scolaire aux heures de pointe » en 2015, il a été relevé dans quelle proportion les étudiants et étudiantes des gymnases de Kirchenfeld, Lerbermatt et Neufeld utilisaient les différents moyens de transport pour se rendre à leurs cours : 21 % d'entre eux ont indiqué effectuer entièrement ou en partie leurs trajets à vélo, ce qui en fonction de la circonscription scolaire correspondait à des valeurs qui oscillaient entre 10 et 35 %. Selon cette étude, la part de cyclistes parmi les gymnasiens et gymnasiennes est relativement élevée.

Les objectifs du canton de Berne en matière de trafic cycliste sont inscrits dans la Stratégie de mobilité globale de 2008. Selon l'axe de solution « Transférer », il est prévu d'accroître les parts des transports publics et de la mobilité douce au volume total. Dans les espaces densément peuplés, il convient donc de créer un réseau de mobilité douce direct, sûr et attrayant, en prêtant particulièrement attention aux chemins de l'école, et de promouvoir la mobilité douce dans le domaine du trafic de loisirs et de tourisme. Le Conseil-exécutif compte atteindre ces objectifs notamment en améliorant les infrastructures dédiées aux cyclistes (p. ex. bandes et voies cyclables, traversées sûres, etc.).

2. Selon le Conseil-exécutif, pour promouvoir l'usage du vélo auprès des enfants et des jeunes, il est essentiel de l'intégrer au quotidien scolaire. Dans cette perspective, la Direction de l'instruction publique et de la culture a élaboré en septembre 2020, conjointement avec la Direction de la sécurité et celle des travaux publics et des transports, la notice « Encourager les enfants et les adolescents à prendre plus souvent le vélo » pour aider les communes, les directions scolaires, le corps enseignant et les parents. De plus, le canton de Berne participe activement à l'alliance « école+vélo », qui promeut à l'échelon national l'usage du vélo auprès des écoles.

Au niveau du secondaire II, une attention particulière a été accordée à la question dans le cadre du projet de promotion de l'usage du vélo dans les trajets scolaires. Dans les trois gymnases de la région de Berne, les infrastructures pour les vélos ont été développées. Les écoliers et écolières sont aussi rendus attentifs aux chemins d'accès à vélo et les écoles participent à des mesures d'encouragement comme Bike2School ou DÉFI VÉLO.

En outre, il est important de mettre les enfants et les jeunes en contact avec le vélo également pendant les loisirs. C'est la raison pour laquelle l'Office des ponts et chaussées développe en permanence le réseau d'itinéraires pour le trafic de loisirs, selon le plan sectoriel pour le trafic cycliste (adapté en 2020), et se charge de la signalisation et du développement de tous les itinéraires de randonnée cycliste. De plus, la révision prochaine de la loi sur les routes prévoit que les itinéraires pour VTT entrent dans le champ d'application de la loi au même titre que les itinéraires cyclables et d'en confier la signalisation à l'Office des ponts et chaussées.

La stratégie sportive et la loi cantonale sur l'encouragement du sport adopté le 28 avril 2021 contiennent également des mesures visant à promouvoir la mobilité douce et les déplacements à vélo. La stratégie prévoit par exemple que le canton de Berne fasse le nécessaire pour offrir des tracés sûrs aux piétons et cyclistes à l'écart des routes cantonales et qu'il conseille les communes dans la mise en œuvre de mesures sur les routes communales. Les deux pistes de pumptrack mobile, que l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne loue aux communes et aux écoles, jouissent d'une grande popularité et sont fortement sollicitées. Enfin, le canton améliore constamment ses établissements scolaires, notamment les accès pour le trafic piétonnier et cycliste et veille, dans le cadre de travaux de transformation et d'assainissement, à offrir de meilleures possibilités pour se doucher.

Globalement, le Conseil-exécutif estime que les écoles, le canton et les communes contribuent aujourd'hui de manière appropriée à la promotion de l'usage du vélo auprès des enfants et des jeunes.

3. Comme décrit au point 2, l'intégration du vélo dans le quotidien scolaire des enfants et des jeunes constitue un élément central de la promotion du trafic cycliste. Etant donné qu'il n'existe ni de base légale ni de ressources financières pour prendre d'autres mesures pécuniaires en ce sens, le Conseil-exécutif rejette le postulat sur ce point.
4. Le canton de Berne a déjà pris différentes mesures pour encourager l'utilisation du vélo auprès des enfants et des jeunes : en sus de la notice mentionnée, la Direction de l'instruction publique et de la culture pousse les écoles à participer au programme bike2school. En outre, des moniteurs et monitrices de la police cantonale dispensent aux élèves de la 2^e à la 6^e année des cours d'éducation piétonne et cycliste. Ces cours font partie de l'enseignement des règles de la circulation routière inscrit dans la loi et sont donnés dans l'ensemble du canton. Dans ce contexte, ils leur transmettent des connaissances théoriques et pratiques pour évoluer en toute sécurité à vélo sur les routes. L'objectif est aussi de les motiver à prendre le vélo sur le chemin de l'école. La police cantonale sensibilise les parents et les personnes investies de l'autorité parentale en proposant des soirées de parents et en fournissant des informations sur ce thème. En outre, le tracé des chemins – communaux et intercommunaux – menant à l'école qui se situe sur des routes cantonales, les longe ou les traverse, est pris en compte dans le cadre de la planification et de la conception de ces dernières. Le Guide « Standards pour les routes cantonales », qui indique les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des cyclistes, est appliqué dans cette optique. Pour les chemins de l'école importants, les aménagements pour le trafic cycliste répondent souvent à des standards encore plus élevés en matière d'aménagement. L'objectif est de mettre à la disposition des cyclistes des infrastructures sûres et attrayantes, soit sur les routes cantonales ou le long de celles-ci, soit au moyen de voies cyclables cantonales. Le Conseil-exécutif estime que les mesures prises pour atteindre les objectifs en matière de promotion de l'usage du vélo auprès des enfants et des jeunes sont suffisantes.
5. Plusieurs directions travaillent sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. En plus des projets et des investissements relatifs aux infrastructures routières, plusieurs personnes de la police

cantonale, de la Direction de l'instruction publique et de la culture, de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires et de l'Office des ponts et chaussées se penchent sur les mesures mentionnées afin de promouvoir l'usage du vélo auprès des enfants et des jeunes. Des moyens du budget ordinaire de l'Office des ponts et chaussées sont également prévus à long terme pour la sécurité des trajets scolaires sur les routes cantonales et le long de celles-ci. Des moyens financiers et des ressources en personnel sont aujourd'hui déjà mis à disposition de manière appropriée au niveau cantonal pour la promotion de l'usage du vélo auprès des enfants et des jeunes.

Destinataire

– Grand Conseil